

A l'heure de la transition écologique et énergétique

La Balagne, territoire à énergie positive pour la croissance verte : c'est l'un des axes forts du PETR également. Dans les faits, le label octroyé par le ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer se traduira à brève échéance par l'installation de soixante lampadaires photovoltaïques, ainsi que par la réalisation d'une voie verte entre Calvi et L'Île-Rousse. À terme, on ira d'une ville à l'autre à vélo et à pied aussi. À l'ordre du jour est inscrite la réduction des émissions des gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports.

Dans cette perspective, l'écomobilité, à travers par exemple l'installation de parc relais, d'aires de co-voiturage, l'acquisition de véhicules à assistance électrique, fait partie des priorités définies par le PETR. Des stations de recharge photovoltaïque verront le jour. On raisonne encore en termes de biodiversité et de paysage.



L'écomobilité est l'une des causes défendues par le PETR. Elle passe par l'essor des déplacements "doux" à pied et à vélo.

/ ARCHIVES C-M

Ce qui conduit à favoriser un mode de construction durable, à lutter dans les milieux littoraux en particulier contre les espèces invasives, comme les griffes de sorcière, et à veiller à la restauration des écosystèmes. Un autre volet de la démarche

renvoie à la préservation et à la promotion des paysages façonnés de pierre sèche. En termes de formation, l'orientation a conduit à valoriser les métiers de la construction en pierre sèche. Les initiatives sont multiples.

V. E.